



Ménières, le 11 mai 2023

PV de l'assemblée communale du 11 mai 2023 à 20h00

M. le Syndic Cédric Béguin souhaite la bienvenue et présente la table du Conseil et la table administrative. Il informe l'assemblée que celle-ci sera enregistrée et demande s'il y a des oppositions. Ce n'est pas le cas.

Madame Kristel Lack prendra le PV.

L'assemblée a été convoquée selon les modes en vigueur dans la Commune et au regard de la loi, c'est-à-dire selon la Feuille d'avis officielle n°17 du 18 avril 2023, par avis au pilier public, par tout-ménages ainsi que sur le site internet de la Commune.

M. le Syndic remercie les personnes présentes. Le nombre de personnes est de 17, la majorité absolue est fixée à 9. Pour les comptes, les 5 membres du Conseil ne sont pas comptés dans les votes, ce qui ramène la majorité à 7.

MM. Pascal Robert et Damien Corminboeuf sont excusés.

M. le Syndic présente le tractanda et demande à l'assemblée s'il suscite des questions. Ce n'est pas le cas, l'assemblée peut délibérer.

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2022
2. Comptes 2022
 - 2.1. Compte de fonctionnement
 - 2.2. Compte d'investissements
 - 2.3. Rapport de l'organe de révision et préavis de la Commission financière
 - 2.4. Approbation des Comptes
3. Révision des statuts du Réseau Santé et Social de la Broye fribourgeoise RSSBF
 - 3.1 Présentation
 - 3.2 Approbation
4. Informations communales
5. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2022
--

M. le Syndic n'en refait pas lecture et demande s'il suscite des questions ou des remarques.

L'Assemblée n'a pas de question. M. le Syndic passe donc au vote.

1.3 Approbation :

Le PV du 15 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2022

M. le Syndic annonce que les citoyens ont eu la possibilité d'en prendre connaissance par publication in extenso dans le journal, sur le site et qu'ils ont été consultables au bureau 10 jours avant l'assemblée. Les comptes ne sont dès lors pas relus ni détaillés, mais des explications complémentaires sont données par le Syndic.

2.1. Comptes de fonctionnement

Le résultat des comptes de fonctionnement 2022 s'élève à CHF 211'407.23 pour un montant de charge de CHF 2'327'133.34.

M. le Syndic explique que ce bon résultat est dû aux excellentes rentrées fiscales ainsi qu'au fait que les charges liées n'étaient pas aussi élevées que prévues.

MM. Daniel Perrin et Martial Doy rejoignent la salle.

2.2. Comptes d'investissement

M. le Syndic présente le résumé des investissements déjà votés.

2.3. Rapports de l'organe de révision et préavis de la commission financière

M. Claude Andrey fait la lecture du rapport de l'organe de révision Fidustrust Révision SA. Celui-ci préavise d'accepter les comptes 2022.

M. Grégory Blanchard fait lecture du rapport de la commission financière. Il annonce qu'il y a CHF 87'000.00 de recettes fiscales supplémentaires par rapport au budget et CHF 123'000.00 de frais en moins, dans les charges liées. Il annonce le préavis positif de la Commission financière, et invite l'assemblée à accepter les comptes 2022. La Commission financière profite de remercier le Conseil communal pour le travail.

M. le Syndic remercie la Commission financière pour son travail et sa réflexion sur les comptes.

Mme Virginie Dhuême demande un exemple de charge liée dont la commune n'a pas la maîtrise.

M. Grégory Blanchard l'informe que cela peut être les frais d'association de communes par exemple dans le domaine médical et social (homes, CO) ou les frais du canton qui sont partagés entre les communes selon des clés de répartition.

M. Daniel Perrin demande pourquoi l'arrangement avec la gravière s'arrête.

M. le Syndic lui répond qu'il s'agit d'une convention conclue il y a 7 ans avec la Gravière suite à la surprofondeur que celle-ci a fait. Il avait été convenu que le montant dû serait réparti sur 7 ans.

M. le Syndic demande si l'assemblée a d'autres questions. Ce n'est pas le cas.

2.4. Approbation

M. le Syndic passe au vote des comptes 2022.

Les comptes 2022 sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée.

M. le Syndic remercie l'Assemblée pour la confiance donnée.

3. Révision des statuts du Réseau Santé et Social de la Broye fribourgeoise RSSBF

3.1. Présentation

M. Pierre Perroud porte à la connaissance de l'Assemblée que l'OMSB a changé de nom et est devenu le RSSBF. Ces statuts ont été approuvés à l'unanimité à l'assemblée des délégués des communes du 16.11.2022. Cette révision a été nécessaire car il a fallu harmoniser les statuts avec les nouvelles législations cantonales et il y a eu des changements, notamment dans les plafonds d'endettement passant de 55 millions à 90 millions pour assurer la construction des 2 futurs EMS.

M. le Syndic dit que les statuts ont dû être adoptés par l'assemblée des délégués, mais chaque assemblée communale ou conseil général doit aussi les approuver.

Mme Virginie Dhuême demande ce qu'il se passe si une commune refuse les statuts.

M. le Syndic lui répond que ce serait en mains de la Préfecture. Si les statuts ne sont pas approuvés par toutes les communes, rien ne peut être fait.

3.1. Approbation

M. le Syndic passe à l'approbation des statuts du Réseau Santé et Social de la Broye fribourgeoise RSSBF.

Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée.

Comparatif frais déchetterie

M. le Syndic présente le tableau comparatif entre la collaboration en 2021 avec l'entreprise Bader et en 2022 avec l'entreprise Goutte. Les frais sont inférieurs de plus de CHF 10'000.00 et dorénavant, nous savons exactement ce que coûte la gestion des déchets.

M. Eloi Moret demande s'il s'agit d'une année complète, car le changement a eu lieu en 2022.

M. le Syndic lui répond que le changement a été fait en 2021.

M. Claude Michel demande s'il le changement avait été fait au 1^{er} janvier.

M. Claude Andrey informe que le changement a été effectué aux deux tiers de l'année et des essais ont été faits pour trouver la meilleure solution.

M. Eloi Moret demande des précisions et désire une comparaison entre une année avec plusieurs prestataires et l'année 2023 durant laquelle la totalité des déchets seront repris par Goutte.

M. Marcel Ansermet rend l'assemblée attentive que les citoyens de Ménières ont de la chance, les déchets encombrants et les branches sont pris en charge par la Commune, de même que les déchets organiques, ce qui est fortement apprécié. Il y a plus de choses prises en charge et les coûts diminuent.

4. Informations communales

4.1. Commission Seniors

M. Pierre Perroud informe qu'il y a 3'502 retraités dans la Broye à ce jour et qu'il y en aura 9'200 en 2035, selon les chiffres donnés lors de la séance du 28 mars à Montagny sur la politique vieillesse des communes de la Broye. Toutes ces personnes ne pourront pas bénéficier des prestations du RSSBF et des EMS. C'est pourquoi nous y sommes rendus attentifs. Il y aura 2 nouveaux EMS de 90 lits à Domdidier et à Estavayer-le-Lac. Ce qui représente 42 de plus qu'aujourd'hui (remplacement de l'actuel EMS les Mouettes).

Au niveau communal, comme annoncé, un local destiné aux seniors sera mis en place à la fin de l'été dans l'ancienne poste sous le bâtiment communal.

L'Auberge des XIX Cantons propose des repas à l'emporter (entrée, plat, dessert et pain) au prix de CHF 15.00. Ceux-ci sont à récupérer à 11h45. Si la personne ne peut pas se déplacer, occasionnellement, des bénévoles de la Commune peuvent livrer le repas.

A la rentrée, des repas seront organisés à l'Auberge. Ces informations ont été publiées dans le journal communal d'avril 2023

M. Perroud rappelle les prestations seniors publiées dans le journal communal de mai 2019 et sur le site web de la Commune, le cadre de Senior+.

4.2. Valtraloc

M. Pierre Perroud dit que le préavis favorable avec conditions a été émis le 9 janvier 2023 pour les 4 entrées de village.

La séance d'adjudication des travaux de ces entrées a eu lieu le 28 mars 2023. Après l'évaluation selon des critères par le bureau d'ingénieurs de la Commune, l'entreprise la moins chère a été choisie pour CHF 841'000.00.

Les travaux de Valtraloc pourraient débiter à mi-juin si les travaux du Groupe E sont terminés.

M. le Syndic mentionne que la Commune a demandé d'effectuer les travaux après le Tir en campagne.

4.3. Travaux routiers (Service des ponts et chaussées SPC)

M. Pierre Perroud informe qu'avant de faire les travaux Valtraloc, le Service des ponts et chaussées a annoncé que des travaux demandés par le Groupe E pour la pose d'une ligne électrique le long de la route de Granges étaient prioritaires. Ces travaux ont débuté. Ceux-ci sont assurés par le SPC.

4.4. Chemins communaux

M. le Syndic informe que les réponses prennent du temps, comme il s'agit d'un projet sur les cantons de Vaud et Fribourg. De plus, des services cantonaux ont fusionné, ce qui crée des retards. Notre géomètre, M. Steven Grivel, suit le dossier.

4.5. Caserne des pompiers

M. le Syndic informe qu'il y a actuellement 5 lieux de départ dans la Broye. Dans le projet initial, la partie Surpierre, Cheiry et Praratoud devait être assumée par le canton de Vaud.

Finalement, ces Communes sont ajoutées à la partie Broye fribourgeoise. Le Conseil communal a eu une séance avec la Préfecture, M. Patrick Michel, commandant du bataillon et M. Steven Jauquier, remplaçant. Le terrain en face de la Grande salle, propriété de la Commune, est classé en intérêt public. C'est pourquoi une discussion a lieu afin d'évaluer les possibilités, les aspects financiers relatifs à la construction d'une caserne à cet endroit.

Les synergies sont également étudiées, telles que le chauffage de la Grande salle qui devra être remplacé d'ici quelques années. La construction d'une caserne pourrait régler ce problème par un chauffage commun.

La décision finale reviendra à l'Assemblée communale.

4.6. Commission financière : 1 membre à élire lors de l'assemblée des budgets (décembre 2023)

M. le Syndic informe que M. Damien Corminboeuf a donné sa démission de la Commission financière pour le 12 mai 2023. Dans le cas où des personnes sont intéressées, elles peuvent faire part de leur intérêt à la Commune. Le nouveau membre sera élu lors de l'assemblée de décembre 2023.

4.7. EMB Nouvelle STEP

M. Marcel Ansermet informe qu'il y a eu des imprévus, tels que les eaux souterraines et l'abandon de Cremo. Le problème est la construction d'une nouvelle STEP tout en gardant en activité l'actuelle STEP à Lucens. Malgré tout, le projet avance.

Toutes les anciennes STEP vont être transformées en stations de pompage et seront reliées par des tuyaux totalisant 118 km, dont 16 km de nouveaux tuyaux.

Le prix a évolué pour se situer à environ 90 millions.

La ligne haute tension doit être surélevée, c'est pourquoi rien ne pouvait être fait avant l'obtention du permis de construire. La mise en service est prévue en 2027-2028.

4.8. Tir en campagne du 1^{er} au 4 juin 2023

M. le Syndic informe que la Grande salle sera occupée depuis le 26 mai 2023 et le parking dès le 19 mai jusqu'au 7 juin 2023.

Des bénévoles sont encore recherchés.

4.9. Motocross à Ménières les 24 et 25 juin 2023

M. le Syndic informe qu'un motocross se déroulera du côté de la Route de Sassel. L'entrée se fera par le village de Sassel.

5. Divers

Personne ne souhaite prendre la parole.

Remerciements

M. le Syndic remercie les citoyens pour leur présence active et invite les citoyens au verre de l'amitié.

L'assemblée est levée à 21h00.

La Secrétaire



K. Lack



Le Syndic



C. Béguin